



EquiLiberté 79
Fédération départementale

Compte-rendu

Conseil d'Administration du 16/12/2022

Présents : EquiLiberté 79, l'Amicale des cavaliers et Meneurs de Gâtine, , Les Cavaliers de l'Autize, Les Cavaliers et Meneurs Chapelais, Les Chevauchés du Thouet, Les Poneys de Julie, Les Randonneurs du Bocage, Les randonneurs équestre du Val d'Argent.

Individuel : Brigitte Hordé, Philippe Hordé

Excusés : Les Cavaliers du Pays Pelebois, Les Écuries du Val de Sèvre, Daniel Dubois

DEPOT DE LA MARQUE DE LA VIREE

Nous avons décidé de protéger la dénomination "la Virée" auprès de l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle)

Le dépôt a été fait le 17 Octobre 2022, la date retenue pour les 5 Mois de délais. Nul ne pourra prétendre une antériorité pour cet intitulé à partir de cette date.

Le dossier sera finalisé fin mai 2023 pour une dépense de 190€

DSP TOURISME EQUESTRE RETIREE A LA FFE SUITE AUX DEMARCHES D'EQUILIBERTE

Pour rappel, EquiLiberté défend activement l'équitation de loisir de pleine nature, hors contexte compétitif, ses pratiquants et ses itinéraires. EquiLiberté se bat contre toute forme de monopole de la gestion de nos activités.

Rappelons que la FFE s'était appuyée sur cette délégation illégale pour essayer de nuire à notre travail en intervenant auprès des diverses collectivités avec la prétention d'avoir compétence exclusive sur le tourisme équestre. Elle exigeait ainsi par exemple que son balisage soit obligatoire ou qu'elle soit la seule à pouvoir intervenir à la CDESI. Elle a ainsi écrit deux fois au moins au président du conseil départemental de Maine-et-Loire pour protester contre le fait que nous ayons un siège à la CDESI, que nous ayons une convention avec le département et que nous puissions présenter des itinéraires.

EquiLiberté a obtenu gain de cause avec le retrait officialisé par le Conseil d'État, de la Délégation de Service Public pour le Tourisme Équestre accordée auparavant à la FFE. Cette démarche a été menée par Bernard Dupuis assisté d'un avocat. Il ne sera plus possible à la FFE d'affirmer que qu'elle est la seule entité autorisée à représenter le Tourisme Équestre auprès des instances compétentes

Nous avons attaqué l'arrêté du 28 mars 2022 de la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée des Sports, qui accordait à la Fédération Française d'Équitation la délégation prévue à l'article L. 131-14 du code du sport pour la pratique du "Tourisme Équestre".

Les sages du Conseil d'État ont estimé que la FFE était une fédération sportive et que « l'activité de "tourisme équestre", qui regroupe un ensemble d'activités d'extérieur liées au cheval, ne donne pas lieu à l'organisation de compétitions, à la différence d'activités voisines telles que les techniques de randonnée équestre de compétition et l'équitation culturelle de tradition et de travail, qui font l'objet d'attribution de délégations distinctes par l'arrêté attaqué. Par suite, en accordant pour cette activité la délégation prévue à l'article L. 131-14 du code du sport, le ministre chargé des sports a commis une erreur de droit. »

"Il y a lieu, dans les circonstances de l'espèce, de mettre à la charge de l'État une somme de 3 000 euros à verser à la fédération EquiLiberté au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative. Ces dispositions font obstacle à ce qu'une somme soit mise à ce même titre à la charge de la fédération EquiLiberté, qui n'est pas la partie perdante dans la présente instance."

Un des intérêts est d'apporter une bien meilleure reconnaissance de notre mouvement par les diverses administrations et collectivités.

UN CERTIFICAT D'ENGAGEMENT DE CONNAISSANCE POUR LES DETENTEURS D'EQUIDES

Ce certificat est à l'étude depuis longtemps dans l'objectif de lutter contre la maltraitance animale.

Rôle et démarches d'EquiLiberté

EquiLiberté a pris de nombreux contacts (GEFA GROUPEMENT ÉQUESTRE DE FRANCE ET D'AILLEURS, IFCE) demandant que les vétérinaires soient habilités à la délivrance de ce certificat.

Les étapes et le rôle d'EquiLiberté :

La principale conséquence de cette loi pour nous, détenteurs non professionnels, est l'**obligation de disposer désormais d'un certificat de connaissance pour pouvoir détenir nos équidés, attribué par un professionnel de la filière**. Mais les modalités pour obtenir ce certificat restaient à définir par décret.

EquiLiberté a suivi les débats au Sénat et à l'Assemblée. En soi, le bien-être de nos chevaux étant inscrit dans nos statuts, l'esprit de cette loi ne nous posait pas de problèmes. Mais entre l'esprit d'une loi et son décret d'application, des distorsions pouvaient apparaître. Nous sommes donc intervenus, de même que d'autres associations comme le GEFA, auprès de la DGAL du ministère de l'agriculture en charge de la rédaction des décrets. EquiLiberté a fait plusieurs propositions dont deux ont déjà été retenues dans le premier décret, paru le 18 juillet 2022

- **Tout d'abord pour que l'obtention du certificat de connaissance ne soit pas conditionnée au suivi obligatoire d'un cursus de formation, dit de sensibilisation**, (La FFE s'était mise sur les rangs pour un cursus en deux modules, théorique et pratique, moyennant licence obligatoire et journée de formation dans un centre).
- **Ensuite pour que nos vétérinaires sanitaires, les mieux placés pour juger nos aptitudes, soient habilités à nous délivrer ce certificat.**

Nous attendons maintenant la suite des décrets fixant d'une part le contenu de ce certificat de connaissance, et d'autre part la liste des organismes ou professionnels habilités à délivrer le certificat, en plus des vétérinaires sanitaires. EquiLiberté a demandé qu'une personne détenant le diplôme ATE fasse partie de cette liste.

Maryse nous informe qu'elle suit attentivement le dossier et communiquera dès que possible des informations sur ce sujet à tous les adhérents.

BILAN DES ADHESIONS

-18 adhésions . 1 association . 1 fédération

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

Maryse nous propose de soutenir les associations financièrement en reversant une partie du montant des adhésions des adhérents EquiLibertains internes aux associations. EquiLiberté National nous reverse 5€ par adhérent.

Après débat, le bureau propose de reverser 3€ par adhésion EquiLiberté à chaque association.

Le Conseil d'Administration décide qu'il serait plus utile de participer à l'acquisition de matériel utile aux associations. Les associations devraient nous transmettre leurs besoins avant le 15 janvier. Dans un second temps nous réfléchirons à quelle organisation mettre en place.

Nous publierons divers axes pour motiver les randonneurs à rejoindre EquiLiberté dans le Flash Info Rando de décembre.



Pourquoi ADHÉRER à EquiLiberté pour nous les randonneurs Des tarifs maintenus sans augmentation pour la saison

LES ITINÉRAIRES

Des itinéraires de randonnée personnalisables sur **EquiChemins**
EquiLiberté agit de façon active et permanente :

- **Préserver** : entretien des chemins, opposition à la fermeture et à l'aliénation des chemins, réouverture de chemins abandonnés sur l'ensemble du territoire
- **Développer** : Identifier des nouveaux chemins
- Réaliser de nouveaux itinéraires en boucles ou en itinérance.
- **Avantage** : accroître l'offre d'itinéraires pour randonner (à pied, à cheval, en VVT ...)

LES HÉBERGEMENTS

Gîtes dont Relais Amis : **EquiLiberté** est le seul à proposer ce service
Un réseau basé sur la convivialité, le partage d'infos, randos, circuits, tourisme.

LA LOGISTIQUE DE RANDONNÉE

Le réseau d'**EquiLiberté** (2500 adhérents et associations), vous fournit des **conseils gratuits pour réussir l'organisation de votre séjour**, randonnée, ou manifestation.

EquiLiberté vous aide à trouver hébergements, balades, visites de sites, historiques et pittoresques, produits du terroir et artisanat local...

LES ASSURANCES

Informer, conseiller, proposer des assurances (cavalier/chevaux/attelage) à des prix très compétitifs - (négociés groupe)

Sous conditions : RC Association équestre 40 €

EquiLiberté vous propose des contrats d'assurances conformes aux besoins avec des **garanties adaptées à la pratique de l'équitation de loisirs** pour toutes les manifestations

Une gestion personnalisée.

LES RENCONTRES ÉVÉNEMENTS

EquiLiberté c'est un état d'esprit de **convivialité et de partage.**

2500 cavaliers, meneurs, randonneurs indépendants et autonomes qui s'entraident, partagent leurs expériences, leurs récits et leur passion du cheval.

Organisation de manifestations annuelles ou ponctuelles (Randonnées, Rassemblements, Fêtes, Salons, ...) Des journées de formation. Des rencontres ludiques

LA RÉGLEMENTATION

Assister les adhérents individuels, associations et fédérations dans la mise en place des nouvelles réglementations

EquiLiberté facilite le quotidien des propriétaires et des randonneurs en leur transmettant des règles simples, concrètes et actualisées à mettre en place

SALON ANGERS

Très bon salon cette année, avec des nombreux contacts et échanges.

Le groupe de travail, réunissant les fédérations départementales qui participent au salon, va étudier diverses dispositions pour améliorer le stand

EquiLiberté 79 proposera de limiter les représentants de chaque fédération à 2 ou 3 personnes.

Baptiste propose un groupe de travail sur le stand du Salon d'Angers.

Une proposition d'animation en carrière est à l'étude.

STAGE EQUITATION COMPORTEMENTALE

3 belles sessions cette année avec un groupe motivé et sérieux qui a travaillé entre les séances, ce qui a permis une formation enrichissante et constructive.

LA VIREE 2023

L'ARB a décidé de ne pas être l'association coorganisatrice. L'association est en évolution et ne se sent pas les "épaules assez solides".

Plan B, Bernard a commencé à prendre contact avec la commune de Chiché, nous aurons le gymnase. Nous allons constituer un groupe de travail dans un premier temps puis une liste de bénévoles pour le week-end de La Virée.

Un rendez-vous est souhaitable en janvier avec la commune.

Nous allons essayer d'organiser un groupe de travail de 6-7 personnes et dans un second temps un groupe de bénévoles pour le week-end.

Nous demandons que d'ici l'assemblée générale du samedi 25 février, les associations nous transmettent leur désir d'investissement dans ce projet.

Reste à planifier notre besoin d'un bénévole

RASSEMBLEMENT 2024

Nous avons l'accord du conseil municipal d'Airvault (79600).

Nous allons prendre contact avec Airvault pour commencer à fonder les bases de cette organisation.

Nous rappellerons qu'EquiLiberté 79 va postuler auprès d'Equiliberté National pour organiser le rassemblement national 2024.

Baptiste nous précise, que la commune nous soutiendra avec la gratuité de la salle, une aide sur les plans finances et communication. La commune nous mettra à disposition 2-3 agents techniques lors du week-end.

DINNER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE 27 JANVIER 2023

Après plusieurs propositions, nous nous arrêtons sur la Toscane à Gourgé. Julie doit se renseigner des détails et préparatifs.

ASSEMBLEE GENERALE

La date retenue est le samedi 25 Février 2023.

La salle est réservée à Faye-l'Abbesse et l'assurance est communiquée.

Il reste à transmettre un chèque de caution.

Nous allons proposer l'ouverture de l'assemblée générale à 15h30. Il faut modifier la convocation et l'horaire sur le site.

Bernard s'occupe des clefs ainsi que du vin et de l'apéro.

Stéphanie se renseigne chez le boulanger de Faye-l'Abbesse pour des pizzas (40 personnes)

Julie, Stéphanie et Baptiste vont former un groupe pour préparer le repas dinatoire.

Maryse prendra en charge le dessert et la réservation du restaurant le midi pour les membres du bureau

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Une prochaine réunion aura lieu le 12 janvier concernant les chemins sur le secteur de l'Agglo 2B. Baptiste rappelle que le projet de l'association "les Chevauchées du Thouet" des 4 boucles en étoile avec gîte n'avance pas depuis 2018.

Après plusieurs échanges avec les employés départementaux et des modifications des trajets, une sérieuse démotivation s'est installée.

Il estime que c'est du bénévolat et que ce n'est pas à lui de toujours relancer les circuits, de reprendre contact avec les maires... "À trop tirer sur la corde des bénévoles, le risque de ne plus avoir des propositions de circuits devient imminent"

Maryse a relancé le Conseil Départemental sur ce sujet : la réaction est positive et rapide. Nous attendons maintenant l'action sur le terrain.

La FFE n'est plus représentée au sein du département. Politiquement nous avons le cadre, maintenant comment s'organiser pour être crédible face au département.

Il faut que chaque association qui a antérieurement proposé des circuits qui sont dorénavant inscrits au PDIPR, vérifie les circuits et leur balisage. Doit-on modifier des circuits ? En supprimer ? ... ?

LA FILIERE EQUIDES 79

La Filière a versé une somme de 1000€ à EquiLiberté 79 pour l'année 2022 (cette reversion est conditionnée à la présentation de factures).

L'ARB NOUVELLE FORMULE

L'ARB qui a actuellement 38 ans va remettre en place un dîner dansant le dimanche soir après la randonnée qui a toujours eu lieu le dimanche de la pentecôte.

Elle nous annonce aussi qu'en 2025 elle fêtera ses 40ans et qu'il est fortement probable qu'elle organise la Virée 2025.

UN ORDINATEUR POUR LE SECRETAIRE D'EQUILIBERTE 79

Baptiste a un ordinateur qui est entrain de rendre l'âme. Il souhaite un ordinateur portable pour faire les comptes rendus. Le conseil d'administration valide la proposition.

Baptiste va se renseigner sur les possibilités.

FLASH INFO RANDO N°121

Maryse demande de lui communiquer les articles pour parution dans le prochain flash info rando.

QUESTIONS DIVERSES

- EquiLiberté 79 informe d'un changement de président suite à un problème de comportement.
- Maryse va communiquer sur une lettre info concernant la défiscalisation des frais pour les bénévoles.
- Vérificateurs des comptes : Caroline Delafroy quitte ce poste. C'est Philippe Hordé qui propose de devenir vérificateur des comptes à sa place. On propose cette candidature aux votes. Vote accepté à l'unanimité.
- Julie Dupont et Maryse Ducrot doivent prendre rendez-vous avec le Crédit Mutuel pour supprimer le compte "PDIPR".
- Julie Dupont fait don des chèques de 20€ à EquiLiberté 79 "*J'aime & aide mon asso*"

Prochains rendez-vous
Réunion de bureau Vendredi 20 Janvier
Repas du CA vendredi 27 janvier
AG 25 février